

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Catherine MOUILLER, Lysiane CHATELUS, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Pierre-Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT.

**Absents excusés :** Annette CARTIER DUBOST, Yves GAULIER pouvoir à C. ROSSILLE, Pierre CREPIN pouvoir à L CHATELUS

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

**Date de la convocation :** mercredi 19 juin 2024

**Secrétaire de séance :** Régis LAURENT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20240625-d202437-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2024

**N°2024-37 OBJET : Approbation de la Charte de la dotation pour l'investissement communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la fin de l'attribution de fonds de concours aux communes par Roannais agglomération et la mise en place d'un pacte financier et fiscal pour 2024-2026 dont l'une des principales mesures est la mise en place d'une enveloppe ouverte aux 40 communes de l'agglomération et répartie de façon égalitaire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies C ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Roannais Agglomération du 15 décembre 2023 approuvant le pacte financier et fiscal 2024-2026, prévoyant notamment la mise en place d'un fonds de soutien à l'investissement communal à compter de 2025 ;

Considérant qu'une concertation a été engagée avec les 40 communes conduite par un groupe de travail issu de la Commission ressources de Roannais Agglomération et restitué à ladite commission le 29 avril 2024, puis en conférence des maires le 22 mai 2024 ;

Considérant que Roannais Agglomération met en place un fonds de soutien à l'investissement communal permettant de financer les projets communaux d'investissement favorisant la transition écologique ;

Considérant que sont notamment éligibles à la dotation à l'investissement communal la rénovation énergétique des bâtiments et espaces publics, la végétalisation et la renaturation des espaces, le développement des énergies renouvelables, le développement des modes doux de déplacement ou encore la requalification de secteurs bâtis ;

Considérant que cette charte vise à matérialiser les engagements réciproques de la commune de POUILLY-LES-NONAINS et de Roannais Agglomération quant aux modalités de mise en œuvre, d'utilisation et de suivi de la dotation à l'investissement communal ;

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la charte pour la dotation à l'investissement communal ci-annexée ;
- Autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à son exécution.

OUI cet exposé, le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve la charte pour la dotation à l'investissement communal et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 26 juin 2024

Régis LAURENT, secrétaire de séance,

